

Article 7 : « D'où il viendra juger les vivants et les morts. »

## **CEC 678-679**

### **2. Pour juger les vivants et les morts**

Pilate ne savait pas quoi dire à la réponse reçue de Jésus durant son procès : *Mon règne n'est pas de* (du grec *èk*, qui signifie : *qui ne trouve pas son origine dans*) *ce monde ; s'il était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu afin que je ne sois pas livré aux Juifs. Mais mon Royaume n'est pas d'ici*<sup>1</sup>. En effet, quand le Verbe a habité parmi nous, il s'est montré pauvre, silencieux, faible, recherchant les petits et les pécheurs, frappant aux coeurs des hommes<sup>2</sup>. Mais quand il reviendra à la fin des temps, il viendra comme le Seigneur de l'univers, pour imposer sans un appel un jugement définitif sur l'histoire : *et de nouveau, il reviendra (de la droite du Père) pour juger les vivants et les morts*, dit le symbole de Nicée Constantinople<sup>3</sup>. Il est intéressant de noter que selon le texte du *Credo*, la finalité première de la Parousie, du retour glorieux du Christ est celle de juger le monde. Cet éclaircissement du vrai sens de la seconde venue du Christ est exprimée dans la grande majorité des symboles de la foi, en Orient comme en Occident. Par exemple, le symbole du concile de Lyon II (1274) ajoute à l'article sur la Parousie : *il siège à la droite du Père, d'où il viendra juger les vivants et les morts et rendra à chacun selon que ses oeuvres auront été bonnes ou mauvaises*<sup>4</sup>.

#### 1. Jugement universel et jugement particulier

Nous reviendrons plus tard sur le jugement particulier auquel sont soumis tous les hommes à leur mort. Il existe cependant une importante continuité entre ces deux jugements. Le Jugement général a comme objet, la totalité de l'histoire du monde et de l'humanité. Il ne s'agit sûrement pas d'une révision du jugement particulier que Dieu a déjà fait, dans son ineffable respect de la liberté et de la dignité de tout homme considéré comme personne responsable. On doit le comprendre plutôt comme la confirmation et la révélation publique du jugement particulier. En ce sens, le jugement général est, précisément parousie, révélation triomphale. Il ne s'agit pas d'un jugement improvisé, mais attendu depuis longtemps, espéré par les chrétiens : c'est la pleine manifestation dans le Christ du jugement que Dieu a fait sur chacun des hommes tout au long de l'histoire.

#### 2. Le Jugement dans l'Ancien Testament

L'histoire tout entière d'Israël est l'histoire du jugement de Dieu sur le peuple au niveau collectif. La pédagogie divine, pour enseigner aux hommes ses lois et sa volonté, se développe comme un jugement - récompense et punition - sur les activités de la communauté des Juifs. Le jugement de Dieu - selon les hagiographes de l'Ancien Testament - est un jugement sur le peuple, pris en tant que tel, dans son unité et sa totalité. Tous les succès, toutes les catastrophes, tous les événements favorables ou mauvais, concernent le peuple dans son intégralité. C'est le sens, comme nous déjà vu, du Jour du Seigneur.

Au moment de l'inauguration de l'époque messianique, Jean Baptiste parle sur le sens judiciaire de l'Incarnation du Verbe, de la Parole de Dieu<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Jn 18, 36.

<sup>2</sup> Cf. Ap 3, 20.

<sup>3</sup> DS 150.

<sup>4</sup> DS 852.

<sup>5</sup> Cf. Mt 3, 7-10.

### 3. Le Jugement dans le Nouveau Testament comme jugement définitif

*Quand le Fils de l'homme viendra dans la gloire de son Père, avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon sa conduite*<sup>6</sup>. C'est Lui qui prononcera l'ultime Parole, la définitive : *Ce n'est pas en me disant : Seigneur Seigneur, qu'on entrera dans le Royaume des Cieux, mais c'est en faisant la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Beaucoup me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'est-ce pas en ton nom que nous avons prophétisé ? En ton nom que nous avons chassé les démons ? En ton nom que nous avons fait des miracles ? Alors je leur dirai en face : Jamais je ne vous ai connus ; écartez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité*<sup>7</sup>. La description la plus détaillée du Jugement se trouve dans saint Matthieu 25, 31-46, texte bien connu qui doit être interprété à l'intérieur du genre des textes apocalyptiques. Le jugement est décrit avec une image, facilement compréhensible par les interlocuteurs de Jésus, comme une séparation entre les chèvres et les brebis<sup>8</sup>. Dans l'Apocalypse, l'image du jugement - celle de la ruine de la grande Babylone - est très claire et très puissante. On donne de nouveau une vision graphique du jugement<sup>9</sup>. Après le jugement, il n'y aura plus la possibilité de se convertir<sup>10</sup>. En effet, la prédication apostolique dans son ensemble - celle des Actes, de Paul, de Jean, de Pierre et de Jacques - enseigne fidèlement cette urgence eschatologique<sup>11</sup>.

### 4. Le Christ comme Juge : le Jugement et la Parousie

Dans tout l'Ancien Testament, le Juge c'est Yahvé, le Seigneur. Cependant, dans le Nouveau, le Juge apparaît clairement comme étant le Christ<sup>12</sup>. À première vue, il semble plus correct de défendre que Yahvé lui-même est le Juge : d'abord parce que les péchés offensent Dieu d'abord qui aime tant les hommes (c'est d'ailleurs à partir de cet amour infini de Dieu que nous sommes appelés à découvrir la gravité du péché) ; ensuite, parce que Dieu connaît parfaitement le cœur de l'homme, sa conscience : l'intime décision d'accepter ou de refuser son amitié divine, il est le seul à pouvoir la percevoir. En effet, *la sagesse de ce monde est folie pour Dieu*<sup>13</sup>. Alors comment résoudre ce dilemme ?

Le symbole apostolique professe du Christ : *Il siège à la droite du Père ; et de nouveau il viendra dans la gloire* (de la droite de Dieu et avec le pouvoir de Dieu) *pour juger les vivants et les morts*. En effet, Dieu est l'unique juge, seulement Lui peut juger l'homme pour tout ce qui concerne sa vie intérieure. Cependant, le Père a donné ce pouvoir au Fils ; le Christ, le Verbe incarné, réalise en tout les affaires du Père. Le Verbe est la Parole du Père, celle aussi du jugement<sup>14</sup>. Il y a un fort contraste entre le jugement sur Jésus, peu avant sa crucifixion - quand il ne dit pratiquement rien - et ce Jugement, quand Jésus aura sur chacun de nous le dernier mot. Jésus regardera chacune nos existences avec le regard même de Dieu, *qui connaît tout*<sup>15</sup>. C'est pour cette raison que saint Paul nous exhorte à *ne pas porter de jugement prématuré. Laisser venir le Seigneur ; c'est lui qui éclairera les secrets des ténèbres et rendra*

---

<sup>6</sup> Mt 16, 27.

<sup>7</sup> Mt 7, 21-23.

<sup>8</sup> Mt 25, 31-33.

<sup>9</sup> Cf. Ap 14, 14-20.

<sup>10</sup> Cf. Ap 10, 6.

<sup>11</sup> Cf. 2 Pi 3, 9 ; 1Pi 4, 5 ; Rm 2, 4-6 ; 2 Tm 4, 1 ; Ap 2, 23.

<sup>12</sup> Dans un texte cependant, saint Paul dit : *Mon juge, c'est le Seigneur* (1 Co 4, 4) ; or, ici, le sujet est Dieu et non le Christ.

<sup>13</sup> 1 Co 3, 19.

<sup>14</sup> Cf. Jn 5, 22-23. 30 ; Ac 17, 30-31.

<sup>15</sup> 1 Jn 3, 20.

*manifestes les desseins des coeurs. Et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui reviendra*<sup>16</sup>.

Il est alors clair que le Jugement et la Parousie coïncident réellement. Le Jugement est rendu possible précisément par la manifestation glorieuse et puissante du Christ, dans laquelle tous les hommes percevront avec une parfaite clarté l'authentique et pleine vérité de leur vie - même les aspects les plus cachés - ainsi que leur rôle et leur position dans l'histoire. "C'est face au Christ qui est la Vérité que sera définitivement mise à nu la vérité sur la relation de chaque homme à Dieu"<sup>17</sup>. Le Jugement dernier révélera jusque dans ses ultimes conséquences *ce que chacun aura fait de bien ou omis de faire durant sa vie terrestre*<sup>18</sup>. Dans l'encyclique *Centesimus annus*, Jean-Paul II tire une importante conséquence de la doctrine du jugement final : *La parabole évangélique du bon grain et de l'ivraie (cf. Mt 13, 24-43) enseigne qu'il revient à Dieu seul de séparer les sujets du règne et ceux du malin, et qu'un tel jugement aura lieu à la fin des temps. En prétendant anticiper dès maintenant le jugement, l'homme se substitue à Dieu et s'oppose à sa patience*<sup>19</sup>.

## 5. Le Jugement comme triomphe final et objet de l'espérance chrétienne

L'acceptation d'une restriction du concept de Parousie, en le liant à une conception terrifiante du jugement final, est historiquement vérifiable dans le dogme et dans le parcours millénaire de la vie chrétienne. Il y a toujours eu une tendance humaine à attendre la fin du monde avec une grande peur et appréhension, mais avec peu d'espérance et de joie. En réaction, certains auteurs ont préféré taire complètement cette réalité du jugement.

Or, le Jugement pour les chrétiens doit être pleinement l'objet de l'espérance : l'Apocalypse parle clairement du désir du jugement<sup>20</sup>. Saint Jean nous donne la clef pour comprendre cette sérénité et cette joie qui doit caractériser cette attente : *Qui croit en Lui n'est pas jugé* (ici "juger" = "condamner"), *qui ne croit pas est déjà jugé*<sup>21</sup>. Saint Paul l'expose de la même manière : *L'homme spirituel juge de tout, et lui-même n'est jugé par personne*<sup>22</sup>. Le chrétien qui cherche la gloire de Dieu, espère sereinement et joyeusement son jugement, c'est-à-dire le retour du Seigneur et la pleine manifestation de la vérité du monde : *Car il n'y a rien de caché qui ne doive être manifesté et rien n'est demeuré secret que pour venir au grand jour*<sup>23</sup>. Dès maintenant, et tout au long de l'histoire de l'humanité, le jugement est en train de se réaliser. Le chrétien sait bien que s'il a peur devant Dieu, c'est qu'il ne vit pas encore complètement dans la charité<sup>24</sup>. Sur ce sujet, il serait bien de relire les textes de sainte Thérèse (rappelez-vous son audace et sa liberté de parole et de coeur quand elle en parle) : *oui, vraiment, le jugement est sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde ; mais la miséricorde se rit du jugement*<sup>25</sup>.

---

<sup>16</sup> 1 Co 4, 5.

<sup>17</sup> Cf. Jn 12, 49.

<sup>18</sup> Cf. CEC 1039 (lire aussi le texte de S. Augustin cité dans ce même numéro).

<sup>19</sup> JEAN-PAUL II, *Centesimus annus* (1991), n° 25 ; cf. *Redemptor hominis*, 16.

<sup>20</sup> Cf. Ap 12, 10 ; Hb 7, 25.

<sup>21</sup> Jn 3, 18 ; 5, 24 ; cf. 1 Jn 4, 17-18.

<sup>22</sup> 1 Co 2, 15.

<sup>23</sup> Mc 4, 22.

<sup>24</sup> Cf. 1 Jn 4, 18.

<sup>25</sup> Jc 2, 13.